

*Initiatives ministérielles*

tutionnelle qu'il faudrait mettre en place pour sauvegarder l'unité nationale et le fédéralisme canadien.

Incidentement, je rappelle à cette chambre et à la population que le Parti libéral du Canada a été le premier parti à appuyer les cinq principes de base que M. Bourassa proposait en 1985 de faire insérer dans la Constitution pour réintégrer le Québec dans la fédération canadienne.

Plus tard, ces cinq propositions furent réunies dans un document appelé Accord du lac Meech et par la suite Accord Langevin. Ces documents ajoutaient à ce moment-là d'autres mesures qui ne faisaient pas partie des cinq propositions initiales de M. Bourassa.

J'ai dit, et c'est bien connu, que M. Chrétien, le chef du Parti libéral, comparaitra lundi prochain devant la Commission Bélanger-Campeau et qu'il sera le seul chef de quelque parti politique que ce soit à témoigner devant cette commission pour y plaider la cause du Canada, du système fédéral et de l'unité canadienne. Il sera le seul chef à parler pour le Canada devant cette très importante commission.

Je rappellerai en terminant que de 1970 à 1972, j'ai fait partie du dernier Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution. J'ai le rapport ici, intitulé *La Constitution du Canada, Rapport final, 1972*, qui constitue une étude très détaillée.

Nous avons passé deux ans à aller de ville en ville, grandes et petites, pour écouter ce que les Canadiens avaient à dire au sujet de la Constitution. Nous appuyions et soutenions à l'époque la Formule de Victoria qui nous paraissait la meilleure pour modifier la Constitution. Il est important de faire preuve de leadership si nous voulons vraiment unir à nouveau notre pays et renverser la vague de séparatisme déferlant de tous côtés.

Le Québec n'a pas été rejeté à l'époque de l'Accord du lac Meech. Huit provinces étaient favorables aux propositions du Québec. L'échec de l'Accord du lac Meech a donné lieu à une perception regrettable. Certaines résolutions adoptées à Sault-Sainte-Marie et dans d'autres municipalités ont donné l'impression qu'on ne voulait pas du Québec. Je tiens à dire que nous sommes très attachés au Québec. On apprécie beaucoup au Canada la langue et la culture du Québec. Des milliers d'enfants partout au Canada sont en immersion française. Les deux parties du Canada seraient les grands perdants si le pays devait se diviser.

• (1610)

Nous avons besoin de leadership. Nous avons besoin d'espoir. J'espère que ce comité, malgré ses limites, réussira à nous donner de l'espoir et à cimenter l'unité canadienne.

**M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):**

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Je vous remercie, monsieur le Président. J'aimerais simplement poser quelques questions au sujet du Nord. Comme habitants du Nord et comme autochtones, nous nous sentons plutôt laissés pour compte. Je pense que personne ne s'étonnera de cette déclaration puisque, comme on vient de le dire, les habitants du Nord et les autochtones ont, hier encore, été tenus à l'écart de la commission Spicer, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada.

Je me demande seulement quel espoir il nous reste, dans la mesure où la formule de modification qui permettait autrefois la tenue de négociations bilatérales entre le gouvernement du Canada et tout territoire désireux de devenir une province est maintenant changée. Avec tous ces obstacles qui se dressent sur notre route, comment avoir l'assurance que nos désirs et nos aspirations seront reconnus de quelque façon que ce soit quand, de surcroît, nous laissons le gouvernement actuel faire fi des souhaits des populations autochtones et du Nord?

**M. Allmand:** Monsieur le Président, dans le passé, les nouveaux territoires étaient admis au sein de la Confédération par un simple vote de l'assemblée territoriale et du Parlement fédéral. Il en a été ainsi pour Terre-neuve vers la fin des années 40, et pour d'autres provinces bien avant cela. On pouvait alors supposer que si les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon voulaient un jour devenir des provinces à part entière, il leur suffirait pour ce faire d'une décision de leur propre assemblée législative et du Parlement.

Cependant, depuis l'Accord constitutionnel de 1982, pour qu'une nouvelle province soit acceptée, il faut maintenant l'assentiment de sept provinces sur dix qui représentent 50 p. 100 de la population. Avec l'Accord du lac Meech, des règles encore plus rigoureuses ont ensuite été proposées.

Nous, du Parti libéral, avons finalement demandé un amendement à l'Accord du lac Meech, afin que les territoires du Nord puissent être admis dans des conditions